

VILLE de ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :

Séance du 26 Aout 1958

Pompiers :

**Relèvement des vacations
allouées aux Sapeurs
Pompiers**

58087

L'an mil neuf cent cinquante huit, le vingt six Juin à 21 h
le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses
séances sous la présidence de M. Max Brusset, Député Maire en session
ordinaire d'après convocations faites le 21 Aout 1958

Etaient présents : MM. Brusset, Seugnet, Reutin, Castelnaud
Gaussel, Barrot, Couzinet, Counil, Brotreau, Guillaud, Barrière, Cam-
blong, Etcheber, Nartean, Melle Fouché, MM. Rochedereux, Chamboulan
Grussenmeyer, Dufour, Papeau, Domecq, Pouget.

Représenté : M. Guichaoua par M. Papeau

Secrétaire : M. Counil.

Par arrêté du 11 Juin 1958 M. le Préfet de la Charente-Maritime a fixé
les taux maximum des vacations horaires allouées en cas d'interventions aux
Sapeurs pompiers. Ces taux sont ceux appliqués actuellement à Royan sauf
aux caporaux dont le taux est majoré de 25 frs.

Le Conseil Municipal

Vu l'arrêté de M. le Préfet de la Charente-Maritime en date du 11 Juin 1958
Vu l'avis de la Commission des Finances

décide

- à compter du 1er Janvier 1958 le taux des vacations horaires allouées
en cas d'intervention aux officiers, sous officiers, caporaux et sapeurs
pompiers volontaires du Centre de Secours de Royan est fixé comme suit :

- officiers : 300 frs
- sous officiers : 250 frs
- caporaux : 225 frs
- sapeurs : 200 frs

- que le taux des vacations accordées à l'occasion des séances d'instruc-
tion est fixé à 75 % du tarif ci-dessus.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents.

Avis de l'Inspecteur Départemental
des Services d'Incendie et de Secours
AVIS FAVORABLE

LA ROCHELLE le 23 Septembre 1958
signé: illisible

POUR EXTRAIT COMPOSÉ
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,

APPROUVE
ROCHEFORT S/MER le 30 septembre 1958
Le Sous/Préfet : signé: illisible

Pour copie conforme
Mairie de Royan, le 3 Octobre 1958
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,

Official stamps and signatures of the Mayor and Deputed Deputy Mayor of Royan, dated October 3, 1958.